

# Ventes aux enchères publiques volontaires pour notaires

## Règlementation, Pratique des ventes et Déontologie

	Temps 60 h	COURS
<b>J1</b>	(1h30)	Accueil Présentation générale, Plan – les grands principes juridiques, statuts – présentation recueil déontologique
	(2h)	Statut des opérateurs de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et des personnes habilitées à diriger des ventes volontaires ; rapports avec les différents professionnels des enchères (notaires, courtiers)
	(1h30)	Ventes volontaires et judiciaires : notions et distinctions ; textes applicables
	(3h)	La vente (réglementation générale et réglementation particulière des ventes de meubles aux enchères publiques)
<b>J2</b>	(3h30)	Les biens : la classification des biens, les meubles, les modes d'acquisition de la propriété, la possession, l'usufruit ; licéité des biens vendus, biens neufs, restes humains, CITES, ventes d'animaux (chevaux)
	(1h30)	Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme par les professionnels du marché de l'art
	(2h30)	Droit de suite, droit de reproduction, contribution à la maison des artistes, droit moral
<b>J3</b>	(1h30)	Direction des ventes / Annonce préalable à la vente : modalités pratiques (conditions de la vente, frais, fiscalité, rectification de prix de réserve, modification liée à l'authenticité d'un objet) /Prémption
	(1h30)	Adjudication (développement sur l'impossibilité d'achat pour les experts et les maisons de ventes) Incidents (double enchère, police de la vente, incident au téléphone et sur internet, ordre d'achat)
	(1h30)	Etablissement du mandat de vente (prix de réserve, etc). Enlèvement, récolement objets à vendre, stockage, publicité
	(2h)	Importations et exportations d'œuvres d'art
	(1h30)	Registre des armes
<b>J4</b>	(3h)	Fiscalité des ventes, régime de TVA, Plus-value
	(1h30)	Lutte contre le trafic illicite de biens culturels
	(3h)	Ventes en ligne (plateforme de vente)
<b>J5</b>	(3h)	Intervention de l'état : Droit de préemption et classement des œuvres dans la catégorie des trésors nationaux, demande de certificats ; archives ; biens inaliénables et imprescriptibles ; revendications, achat
	(1h30)	Assurance des objets confiés
	(3h)	Le rôle de l'expert
<b>J6</b>	(4h)	Description & estimation des lots : liste ou catalogue, publicité de la vente. Identification & estimation de l'objet (auteur, matière support, datation, dimensions, décret Marcus)
	(4h)	Organisation des ventes : Origine des biens vendus (vérification objets volés, envoi des catalogues aux musées, biens appartenant à l'OVV vendus à titre exceptionnel, refus de l'organisation de vente par un tiers non déclaré, experts, etc.)
<b>J7</b>	(3h)	Rédaction des documents et tenue des registres obligatoires (PV, bordereau d'adjudication, dépouillement de la vente, décompte vendeur)
	(2h)	Livre des métaux précieux
	(1h30)	Focus sur les incidents de vente
	(1h30)	Opération post-vente - Délivrance des lots - Paiement des lots - Folle enchère
<b>J8</b>	(4h)	Recueil déontologique : base pour l'enseignement de la pratique des ventes. Confidentialité, diligence
	(1h30)	Témoignages sur les ventes volontaires réalisées par les Notaires